



RENCONTRES

« + 40 ANS A 7 »

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

Déclaration d'intention

Le Foot-Loisir à 7 est une compétition de football qui se pratique dans le respect de l'adversaire avec un esprit de convivialité.

La signature d'une licence Foot Loisir et l'engagement des équipes dans cette compétition impliquent l'acceptation du présent règlement et des décisions de la Commission Foot Diversifié.

Pour pratiquer dans cette compétition il faut être détenteur d'une licence Foot Loisir Séniors ou Séniors vétérans valide pour la saison en cours (voir Article.3 des règlements sportifs du Foot Loisir) mais aussi avoir au minimum 40 ans révolu dans la saison en cours.

Les engagements sont fixés par le District de la Loire. (voir Article. 3 des règlements sportifs du Foot Loisir).

Chaque équipe du championnat à la possibilité d'inclure des joueurs de + de 40 ans licenciés dans d'autres Clubs de la FFF. A la condition que le club du joueur concerné n'ait pas déjà une équipe inscrite dans ce championnat.

Dans l'attente de la feuille de Match informatisée, des feuilles de matchs vierges ou pré-remplies pour chacune des rencontres sont fournies par le District. Le retour des feuilles de match au District de la Loire devra s'effectuer dans le respect de l'article 37- 2 des Règlements Sportifs.

Le jour de la rencontre les deux équipes doivent obligatoirement remplir, avant le début de la rencontre, la feuille de match avec les noms et no de licence des joueurs présents pour cette rencontre. En cours de saison toute équipe qui ne respecterait pas cette formalité sera disqualifiée du championnat. Voir Article 37- 2 des Règlements Sportifs.

Le club recevant doit saisir les résultats du match, par Internet, au maximum dans les 3 jours suivant chaque rencontre. Aucun classement ne sera établi.

La Parution des rencontres est faite au Bulletin Officiel. (Rubrique : Championnat à 7 de + de 40 ans) sans désignation de terrain, avec des dates de journée à respecter. Les rencontres sont toutes programmées le lundi. Toutefois les équipes peuvent convenir, entre elles, de jouer un autre jour de la semaine.

Si la rencontre ne peut pas se dérouler à la date programmée. Le club recevant doit prévenir, par la messagerie officielle du club, avant la date de la rencontre, la commission Foot diversifié des raisons de ce report et de la date reprogrammée.

Les rencontres prévues au calendrier doivent impérativement être jouées dans l'ordre de leur programmation. Cependant, si deux équipes en sont d'accord, une rencontre pourra être avancée ou reculée après avoir obtenu l'accord de la commission Foot Diversifié.

Les Règles seront celles du Foot à 7 :

Avec suppression du Hors-Jeu,

Dégagement obligatoire du gardien à la main,

Tacle interdit,

Les rencontres seront auto- arbitrées,

Durée 60 mn (partagée en 2 ou 3 mi-temps de 20 mn),

Rentrée de touche aux pieds